

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 25 janvier 2018

Absente et excusée : Muriel HIROUX

La séance est ouverte à 18 h 30.

1. Travaux communaux

Travaux communaux : informations.

Le Président informe le Conseil de l'organisation de la visite, à la demande du Groupe UCA, du chantier des deux fois trois maisons dans la Crinquaine, le samedi 03 mars 2018 à 10 heures et ce, en présence de l'auteur de projet. Il ajoute que la journée de travail (phase test) à la rue du Coucou a bien eu lieu et qu'un plongeur est bel et bien intervenu pour obturer la sortie vers l'Escaut. Une nouvelle convention devra être établie entre toutes les parties pour poursuivre et terminer le travail. Enfin, le Président signale que le budget 2018 est revenu approuvé par la tutelle légèrement réformé.

Monsieur VINCENT signale qu'il est illégal d'inscrire des points à l'ordre du jour du Conseil Communal sans que des pièces soient mises à disposition des conseillers pour en examiner le contenu (comme stipulé à l'article 20 du règlement d'ordre intérieur).

Le Président précise qu'il ne s'agit ici que d'informations ne nécessitant pas de décision ou de vote quelconque. Cela se pratique ailleurs sans poser problème et la visite du chantier est d'ailleurs une réponse à la demande formulée par UCA lors du dernier Conseil.

Aux questions de Madame Sabine MAHIEU et Messieurs VINCENT et VIVIER, le Directeur Général précise les résultats de la phase test à la rue du Coucou et lis le rapport d'intervention :

- **Avaloirs:**
 - Les avaloirs étaient « plein » à 100%.
 - Le problème se situe au niveau du coupe odeur.
 - Nous avons rencontré des problèmes avec le coupe odeur qui empêche le curage de la conduite.
 - Nous avons pu curer 2 avaloirs en 1 heure.
 - Il y a environ 30 à 40 avaloirs à curer.
- **Conduite principale DN 800:**
 - sur un longueur d'environ 900m, nous mesurons +/- 600 m de conduite avec 100% d'envasement.
 - Résultat:
 - environ 260m de « pré-curage »
 - 87,46 tonnes de sédiments !!
 - Problèmes de curage rencontrés :
 - Aspiration des boues ok **mais** le mélange d'eau et de boue cimentée empêche le décantage des boues dans le camion
 - impossible de séparer les eaux des boues
 - impossible de déverser l'eau dans les égouts.
 - → dépoter dès que le camion d'aspiration est plein.

Le Président ajoute que les frais seront à nouveau partagés en trois et qu'à l'issue, le SPW et les carriers devront prendre leurs responsabilités pour conserver le bon état de ces égouts.

Monsieur VIVIER signalant que cela sera une bonne solution pour l'avenir malgré le sentiment peu rassurant du Président, ce dernier ajoute que lorsque l'on travaille en sous-sol, les surprises ne sont pas rares...

Monsieur VIVIER demandant ce qu'il en est du budget revenu et revu par la tutelle, le Président et le Directeur Général précise que les articles revus concernent la suppression de l'euro symbolique pour les taxes sur les pylônes ainsi que les montants repris en recettes pour le plan Marshall et les immatriculations (l'un en hausse, l'autre en baisse), ces chiffres ayant été affinés après l'approbation de notre budget.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

2. Tutelle

Approbations par le Gouvernement wallon des règlements-taxes et règlements-redevances pour 2018, votés par le Conseil Communal du 26 octobre 2017

- Approbation en date du 4 décembre 2017 : le règlement-taxe additionnel à l'impôt des personnes physiques voté par le Conseil communal en séance du 26 octobre 2017.
- Approbation en date du 6 décembre 2017, les règlements-taxes suivants :
 - Taxe communal directe de répartition sur les carrières et sablières ;
 - Taxe sur la distribution gratuite de feuilles publicitaires non adressées ;
 - Taxe sur la force motrice ;
 - Taxe sur les clubs privés ;
 - Abrogation de la taxe sur les pylônes de diffusions ;votés par le Conseil communal en séance du 26 octobre 2017.
- Approbation en date du 7 décembre 2017, a approuvé le règlement-taxe sur les centimes additionnels au précompte immobilier voté par le Conseil communal en séance du 26 octobre 2017.
- Approbation en date du 8 décembre 2017, les règlements-taxes et redevance suivants :
 - Taxe sur les tanks et réservoirs ;
 - Redevance sur la délivrance de sacs poubelle ;
 - Taxe sur l'enlèvement et le traitement des immondices ;votés par le Conseil communal en séance du 26 octobre 2017.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

3. Marché public de travaux

PLAN CIGOGNE III (VOLET 2) – PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2013-2016 - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE CRÈCHE COMMUNALE (36 PLACES) RUE DES ATELIERS À 7640 ANTOING – EXÉCUTION DU MARCHÉ POUR COMPTE – APPROBATION DU CAHIER SPÉCIAL DES

CHARGES, DU MÉTRÉ RÉCAPITULATIF, DE L'ESTIMATION, PLANS ET FIXATION DU MODE DE PASSATION ET DES CONDITIONS DU MARCHÉ.

Le marché d'aménagement d'une crèche communale à la rue des Ateliers a été attribué le 18 novembre 2016 à l'entreprise ABC Etudes et Constructions. Le marché n'a pu être mené à son terme car l'entreprise est considérée en défaut d'exécution pour les motifs suivants :

- Les prestations n'ont pas été exécutées dans les conditions définies par les documents du marché ;
- Les prestations n'ont pas été poursuivies de telle manière qu'elles puissent être terminées aux dates fixées ;
- L'adjudicataire n'a pas suivi les ordres écrits, valablement donnés par le pouvoir adjudicateur.

En application de l'article 44 §3 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013, il a été décidé du recours aux mesures d'office suivant le mode du marché pour compte et ce, pour tous les travaux non exécutés dans le cadre de ce marché public.

Madame NOIRHOMME, auteur de projet, a remis un nouveau dossier comprenant le cahier spécial des charges, le métré récapitulatif, les plans et l'estimation afin de désigner l'adjudicataire en charge de la poursuite des travaux. Le nouveau cahier spécial des charges a été rédigé suivant le CCTB 2022 (imposition du SPW) et suivant la nouvelle réglementation en matière de marchés publics. Aucune modification technique n'a été apportée au projet.

Le mode de passation est la procédure ouverte.

L'estimation est de 1.041.755,92 € HTVA ou 1.260.524,66 € TVAC.

Le délai d'exécution est de 8 mois calendrier.

Pour rappel, les travaux font l'objet d'une double subvention :

- Plan cigogne III (infrastructures) : DGO5 : enveloppe fermée de financement alternatif pour un montant plafonné de 671.800 € approuvée par le GW du 05/03/15
- Fond d'investissement communal : DGO1 : 50% : sur le solde des travaux : +- 277.051,55 € TVAC sous réserve de l'information officielle.

Pour approbation du cahier spécial des charges, du métré, des plans, de l'estimation et de la fixation du mode de passation (adjudication ouverte) et des conditions de marché.

A la demande de Monsieur VINCENT, le Conseil approuve l'examen du point supplémentaire demandé par ce dernier et relatif à la crèche. Monsieur VINCENT présente son point :

« Attendu que

- *en date du 23/11/17, le groupe UCA demandait au collège d'organiser une visite du chantier de la crèche communale. A ce jour, celle-ci n'a toujours pas été programmée*
- *en date du 13/12/17, le collège a pris la décision d'interdire l'accès au chantier à l'entreprise en charge des travaux*
- *en date du 18/12/17, une réunion en présence d'un huissier, de représentants communaux et de la firme a dû se tenir afin de dresser un état des lieux de ce chantier*

- le chantier est complètement à l'arrêt depuis le 13/12/17

Nous demandons que le collège réponde aux questions suivantes :

- *quelles mesures de conservation ont été prises par la commune afin de préserver le chantier (intempéries, vols...)?*
- *qu'elle est actuellement la position de l'ONE ?
Les subventions prévues pour le poste de directeur de la crèche seront-elles versées bien que l'ouverture de la crèche soit postposée à une date inconnue?*
- *quelle est aujourd'hui l'évolution de ce dossier (procédure vis à vis de l'entreprise incriminée, rédaction du nouveau cahier des charges) ?*
- *des parents avaient-ils déjà inscrit des enfants. Si oui, combien de places étaient-elles réservées ?*

Nous demandons au collège :

- *qu'une visite du chantier soit organisée en présence de l'architecte et de l'échevin en charge du dossier et ce, au plus tard le 25 janvier 2018 »*

Monsieur VINCENT ajoute qu'il remercie le Collège pour la visite qui a eu lieu ce jour en présence de l'auteur de projet. Il insiste sur son inquiétude quant aux subsides provenant de l'ONE et demande quels sont les délais théoriques avant la reprise des travaux ainsi que l'estimation des coûts et surcoûts par rapport à l'initial.

Monsieur DESMET précise que les mesures conservatoires consistent en un bâchage de la structure (ce qui a par ailleurs été demandé à maintes reprises à l'entreprise adjudicataire) par la main d'œuvre communale et débuteront ce vendredi 26/01. Les « feuilles à cigarette » posées par ABC ont été enlevées le 08/01, les riverains étant fortement dérangés par leur bruit avec le vent.

En ce qui concerne les manquements, les principaux sont les suivants :

- Les poutres TJI doivent être remplacées d'après l'architecte, car elles ont pris l'eau. La mesure est moins urgente mais nécessaire pour se ménager une possibilité de consulter un expert et de voir si certains éléments sont récupérables.
- Panneaux extérieurs en fibre de bois à remplacer.
- Panneaux OSB globalement en bon état. Les plus exposés seront protégés.
- Poutres en lamellé-collé en bon état.

DONC, on protège la toiture et les panneaux OSB des parois exposées.

Evolution du dossier :

Le dossier passe au Conseil Communal ce soir.

Le CSCH sera transmis aux pouvoirs subsidiaires, DG01 (PIC) et DG05 (plan cigogne) pour avis sur le projet, surtout pour les clauses administratives (délai, réparations, manquements, malfaçons...), vu que techniquement le projet n'est pas modifié.

Mesures d'office :

ABC est chassé du marché pour incompétence et manque de volonté (qualité, délai...). 30% seulement des travaux ont été réalisés sur base des états d'avancement.

NB : ABC doit être tenu au courant de tout ce qui se passe à propos de ce chantier.

Le Directeur Général ajoute qu'avec les délais de tutelle requis tant au stade de l'approbation du CSCh qu'à la désignation de l'entreprise adjudicataire (donc deux fois 30 j + prorogation éventuelle de 15 j), la reprise des travaux ne pourra avoir lieu avant un minimum de trois mois (pour peu que l'entreprise choisie puisse débiter de suite les travaux).

Madame DELEPINE précise que la Directrice sera à notre charge à dater du 01/02/2018. Elle examinera le règlement d'ordre intérieur et le projet pédagogique. Elle visitera d'autres crèches où s'applique la pédagogie de LOCZY. Cette pédagogie respecte l'autonomie de l'enfant comme par exemple le fait de le laisser manger lorsqu'il le souhaite et non l'obliger à le faire lorsque l'adulte l'a décidé, ... Cette pédagogie sera mise en place chez nous. Elle va aussi examiner les candidatures reçues pour le poste de puéricultrice. Nous en avons plus d'une centaine !

En ce qui concerne les inscriptions de parents, nous en avons reçu une dizaine. Un courrier ou un e-mail leur a été adressé en leur expliquant la situation actuelle. Seulement 2 ou 3 ont souhaité être tenus au courant de l'évolution du dossier.

Le Directeur Général précise que les inscriptions ne peuvent être mises en route qu'au plus tôt six mois avant l'ouverture de la crèche et qu'elles n'ont donc jamais officiellement été mises en route.

Monsieur VIVIER exprime son mécontentement quant à la visite du chantier par Monsieur VINCENT et l'absence d'invitation de son groupe. Par ailleurs, il signale avoir été contacté par un entrepreneur local qui propose que le marché soit fait en lots séparés afin que les petites entreprises locales puissent déposer offre.

Le Directeur Général précise que Monsieur VINCENT a fait usage de son droit de visite en tant que conseiller communal comme prévu dans le Règlement d'Ordre Intérieur et qu'il ne lui appartient pas de généraliser cette demande à l'ensemble des conseillers. Il n'a fait que suivre ce que la législation prescrit comme lors de la demande de visite dans les écoles communales du groupe UCA il y a plusieurs mois. Monsieur VIVIER s'insurgeant et déclarant au Directeur Général « Votre loi je la connais », ce dernier lui signale qu'il ne peut accepter de tels propos autour de la table du Conseil et demande à Monsieur VIVIER de rester posé dans ses déclarations. Ce à quoi Monsieur VIVIER rétorque qu'il confirme ce qu'il vient de dire et que cela peut être inscrit au procès-verbal.

Le Directeur Général signale que la Loi sur les marchés publics ne permet pas de saucissonner les marchés et qu'il n'est pas autorisé de faire différents marchés par lots si ce n'est dans le cadre d'un marché global comme dans le cas présent. On peut surtout espérer que les entreprises locales seront consultées comme sous-traitants éventuels. A nouveau on respecte la Loi. Monsieur VIVIER déclare alors qu'il sait ce qu'il se passe dans ce genre de communes. Le Président lui demande alors de mesurer ses propos.

A la demande de Monsieur VIVIER, le Directeur Général précise que les différents marchés relatifs au mobilier ont bien été adjugés et commandés. Les différents adjudicataires ont été informés de la situation et il leur a été expressément demandé de conserver leurs fournitures en stock jusqu'à nouvel ordre ou de postposer leurs fabrications selon le cas.

A la demande de Monsieur VINCENT, le Directeur Général cite les chiffres les plus importants du dossier de la crèche :

- Le cautionnement s'élève à 61.870 €;
- Les deux états retenus (n° 8 et 9) s'élèvent respectivement à 33.434,49 € HTVA (40.455,73 € TVAC) et 6.990,30 € HTVA (8.993,42 € TVAC);
- Le montant estimé de la partie « manquements » s'élève à 102.338,09 € HTVA (ce montant est probablement surestimé car maximaliste notamment au niveau du remplacement de la totalité de l'OSB qui représente à lui seul 20 % du montant);
- Montant attribué : 1.237.308,53 € HTVA (1.497.143,33 € TVAC);
- Montant avec les suppléments approuvés (terrassements) : 1.250.303,76 € HTVA (1.512.867,56 € TVAC);
- Montant des travaux exécutés HTVA et hors révision : 347.539,25 €;
- Montant des travaux exécutés : 433.786,66 € TVAC;
- Montant des travaux payés : 384.337,51 € TVAC.

Le coefficient de révision des travaux étant à ce jour de 1,05476 (+ 5,476 %), en continuant à travailler avec ABC, le montant final aurait été de :

$$433.786,66 + (1.250.303,76 - 347.539,25) \times 1,05476 \times 1,21 = 1.585.948,53 \text{ € TVAC.}$$

Sur base de l'estimation de Madame NOIRHOMME, les travaux s'élèveraient désormais à :

$$\begin{aligned} & 433.786,66 \text{ (EA ABC)} \\ & + 102.338,09 \text{ (manquements)} \times 1,21 \\ & - 61.870,00 \text{ (cautionnement)} \\ & - 40.455,73 \text{ (somme due EA 8)} \\ & - 8.993,42 \text{ (somme due EA 9)} \\ & + 904.091,31 \text{ (Lot 1)} \times 1,21 \\ & + 35.326,52 \text{ (Lot 2)} \times 1,21 \\ & = 1.582.992,17 \text{ € TVAC} \end{aligned}$$

Comme ces chiffres le démontrent, nous restons dans la même enveloppe.

Monsieur VINCENT demande que les conseillers soient informés de l'évolution de ce dossier ce à quoi le Président répond par l'affirmative.

Par 12 voix pour, 3 contre (Groupe GO) et 3 abstentions (Groupe UCA et Monsieur COURTOIS), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politiques responsables : Thierry DESMET/Viviane DELEPINE

4. Plan Communal d'Aménagement

Plan Communal d'Aménagement 3.3bis « quartier de la Pêcherie » - adoption provisoire

En date du 25/07/2013, le Conseil communal a décidé de solliciter l'autorisation de procéder à la révision de plan communal d'aménagement n° 2 par l'élaboration d'un plan communal d'aménagement révisionnel. Pour rappel, ce nouveau plan vise à étendre la zone d'habitat le long de la Pêcherie jusque, approximativement, le showroom des Ets Desmets. Cette zone est

actuellement affectée en zone d'espace vert et en zone d'eau (ancien bras mort de l'Escaut comblé).

Le Ministre a autorisé le lancement de la procédure en date du 17/07/2014.

Comme il est nécessaire de le faire, il a été proposé, en accord avec les autorités régionales, de compenser cette modification de plan de secteur par la zone de services publics et d'équipements communautaires située sur le site de la plaine de jeux au Stade. Cette zone serait alors affectée en zone d'espaces verts.

En date du 28/05/2015, le Conseil a décidé d'approuver l'avant-projet et de solliciter la dispense de réalisation d'un rapport sur les incidences environnementales. Suite aux consultations d'instances (CWEDD, CCATM, cellule Ram, Voies Hydrauliques,...), le conseil a confirmé la dispense de réalisation d'une étude environnementale.

Différentes réunions du comité de suivi ont été organisées avec la DGO4 et l'avis du fonctionnaire délégué a été sollicité. Son avis nous a été remis en date du 02/05/2017.

Le projet de plan a donc été adapté par Igretec suite aux remarques du fonctionnaire et il est aujourd'hui soumis à l'adoption provisoire du Conseil communal.

Il est donc proposé au Conseil :

- d'approuver provisoirement le plan communal d'aménagement révisionnel n°3.3 bis dit « du Quartier de la Pêche » ;
- de charger le collège communal de la mise à enquête publique. Cette enquête aura une durée de 30 jours (avec réunion accessible au public).

Le Collège soumettra alors l'ensemble du dossier à l'avis de la CCATM, au pôle environnement.

Selon les remarques formulées, le conseil pourra alors décider de modifier le dossier ou de l'adopter définitivement.

Madame Sabine MAHIEU s'étonne de l'affectation au Plan de Secteur donnée à la plaine de jeux. Le Président lui précise que cela est pourtant bien le cas.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

Politiques responsables : Bernard BAUWENS/Claudy BILLOUEZ

5. Fabrique d'église

Fabrique d'église Saint-Pierre à Antoing – Modification budgétaire n° 2/2017

Madame DELEPINE présente le point et précise que cette modification budgétaire n'augmente pas la part communale. Certaines dépenses sont en augmentation (éclairage, traitement du Sacristain, frais suite à un état des lieux,...) et d'autres en diminution (traitement brut de la technicienne de surface suite à une rupture de son contrat,...).

Il y a un équilibre entre les recettes et les dépenses.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve la modification budgétaire présentée par la Fabrique d'église d'Antoing, sans modification de la part communale.

Agent traitant : Valérie TITELION

Politique responsable : Viviane DELEPINE

6. Aide en services

Octroi d'une aide en services au cercle culturel « le Montbrétia »

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve l'occupation par le cercle culturel « Le Montbrétia » de la salle communale de Maubray, les 9 février, 16 mars, 20 avril, 4 mai et 1^{er} juin 2018, correspondant à une aide en services de 750 € (5 X 150 €).

Agent traitant : Brigitte WATTIEZ

Politique responsable : Bernard BAUWENS

7. Impositions communales

Règlement-redevance sur la délivrance de documents administratifs

Depuis le 01.01.2018, l'administration communale peut délivrer des titres de voyages pour certains étrangers (réfugiés, étrangers non-européens ne possédant pas de passeports émanant de leurs propres autorités nationales). C'est la même procédure et le même prix que pour les passeports belges, mais ces personnes devront venir avec un accord écrit du SPF Affaires étrangères.

Ajout règlement taxe carte électronique **biométrique** (carte électronique avec empreintes) pour étrangers **non-européens** (réfugiés, étudiants, travailleurs mais pas les non-européens arrivant pour un regroupement familial avec un belge ou européen).
12 cartes biométriques ont été délivrées depuis mars 2014.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve la modification du règlement-redevance sur la délivrance de documents administratifs.

Agent traitant : Carine ELZEWYCK

Politique responsable : Bernard BAUWENS

8. Procès-verbaux

Monsieur VIVIER rappelle la prose utilisée par le Directeur Général lors de la cérémonie des vœux sur le terme « trumper » et estime avoir été « trumpé » dans les déclarations faites aux conseillers. Il relève en effet qu'à la p 10 on aurait dû indiquer que le Collège précisait n'avoir été interpellé par aucun commerçant de la Grand'Rue. Quand on sait que ceux-ci perdent 10, 30 voire 50 % de leur chiffre d'affaire et qu'un commerce loué par la Ville sera fermé dans les prochains jours, il y a de quoi s'interroger et il demande une communication correcte.

Le Président et Monsieur DESMET signalent que le commentaire de Monsieur DESMET était bien que « *aucun commerçant n'est venu se plaindre à moi* » et que donc le procès-verbal reprend bien les propos tenus en séance. Il n'y a donc pas lieu de changer le procès-verbal.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017 commune avec le CPAS.

Par 15 voix pour et 3 contre (Groupe GO), le Conseil Communal approuve le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve le procès-verbal de la séance du 28 décembre 2017.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

9. Questions orales

Monsieur VINCENT signale que, lors du dernier Conseil, le Collège disait que tout allait bien dans le chantier de la Grand'Rue, que certains commerçants étaient même contents des travaux. Les conseillers ne sont pas paranoïaques quand on leur dit le contraire. Tout le monde n'est bien évidemment pas concerné mais il faut entendre les commerçants qui se plaignent. Certains ont subi des dégâts dans leurs vitrines suite au délitement des anciens pavés ce qui leur a coûté de l'argent. Les commerçants sont aujourd'hui confrontés à un problème de rentabilité de leurs établissements notamment par un manque de chiffre d'affaires et de clients. D'autres commerçants perdent 30, 40 voire 50 % de leur chiffre d'affaires et on ne peut y être insensible car il y a du personnel à payer, des crédits à rembourser,...

Monsieur VINCENT ajoute qu'il s'agit d'un problème de fond qui n'est pas exclusif à Antoing mais la toute proche extension des Bastions, même s'il s'agit d'une décision de la Ville de Tournai, va tuer le petit commerce. La Ville de Leuze a refusé le zoning de Ath et son commerce vit bien. Des aides publiques existaient en son temps mais elles ont été supprimées en 2014. Des aides pourraient cependant être octroyées au niveau de Sowalfin (aide sur les crédits). La commune pourrait venir en aide aux commerçants en les informant en les conseillant sur les procédures à suivre. Notre ville deviendra morte si on n'agit pas. Auparavant, il y avait des soutiens aux nouveaux commerces qui s'installaient. Cela pourrait être réactivé et des loyers minimalistes mis en place. Il faut réfléchir à court terme sur le problème d'aujourd'hui et à long terme sur des actions pouvant être mises en place pour développer et soutenir le commerce local. Il est évident que les travaux de réfection de la Grand'Rue sont nécessaires tout comme les travaux d'ORES et des autres impétrants l'étaient également.

Pour clôturer son intervention, Monsieur VINCENT propose qu'une commission soit mise en place pour voir comment améliorer les choses et préserver le commerce local.

Le Président précise que la circulation reste maintenue. Lors des précédents travaux de réfection de la Grand'Rue, celle-ci a été fermée près de deux ans de mur à mur et sur l'entièreté de son tronçon. Ici, les travaux ont été scindés en cinq phases, justement pour minimiser les nuisances pour les commerces. Quand on rouvrira, la Ville organisera quelque chose.

Monsieur DESMET signale que tout le monde était conscient depuis longtemps qu'il fallait refaire la Grand'Rue ... et que nous allions la refaire. Il restait à trouver la forme de financement. Quand nous avons été informés de ce que le projet pouvait entrer dans le cadre du FRIC, la machine a été lancée.

- Projet, CSCH, estimation -> Conseil du 23 MARS 2017.
- Une réunion citoyenne a eu lieu le 12/09/2017.
- Une réunion avec les commerçants a eu lieu le 11/09/2017 à laquelle 17 personnes étaient présentes.

Diverses demandes ont été formulées, auxquelles nous avons répondu :

- Emplacement livraison lors de la phase 5 : ok
- Panneaux « commerces accessibles » supplémentaires : ok
- Ajout de 2 caniveaux à la descente de l'église : prévu
- Nous avons proposé qu'un représentant des commerçants concernés vienne au besoin en début de réunion de chantier le mercredi 14h ... 1 seul est venu à la 1ere réunion.

Le plan de circulation a été publié sur la page facebook de la zone de police et relayée de nombreuses fois. Il semble donc que la communication préalable aux travaux a été correcte.

Pendant le chantier, outre l'entreprise, l'auteur de projet et notre agent technique sont très régulièrement sur place. Et quoiqu'il en soit ces personnes sont en contact quasi permanent par tel ou mail. Arrêtons de dire que le chantier n'est pas suivi c'est totalement faux !

Une mode existe de reprocher aux pouvoirs en place de ne pas avoir une vue à long terme. Le choix du béton imprimé prouve que nous avons fait le contraire. C'est vrai, avec une couche de tarmac l'affaire était réglée en une semaine ... Mais sur le long terme il est évident que la solution béton sera moins coûteuse et nécessitera moins d'entretien. Le côté esthétique a aussi pesé lourd dans ce choix.

En ce qui concerne l'indemnisation des commerçants, il n'existe en effet rien en Région Wallonne. Le jour où une telle législation existera, nous pourrions facilement en informer les commerçants et indépendants. Pour terminer, Monsieur DESMET précise que tout a été fait pour que la Grand'Rue reste le plus accessible possible et rappelle qu'on ne touche ni aux trottoirs ni aux places de parking. Et aussi que, si on veut vraiment faire fuir le client, il n'y a qu'à continuer à être alarmiste !

Le Président abonde dans le même sens et signale que certains font fuir les clients et scient la branche sur laquelle ils sont assis! L'accès aux commerces a été maintenu. Que l'on insiste sur ce point et pas l'inverse ! Il ajoute avoir mis personnellement 5 minutes pour remonter la Grand'Rue à pieds sans rencontrer le moindre problème et rappelle que l'ensemble des emplacements de parking est gratuit.

Monsieur VINCENT signale que les travaux ne semblent pas convaincre les clients et, suite à la réaction du Président, convient que la faute n'en incombe pas à la Ville.

Monsieur DESMET ajoute qu'une communication préalable aux travaux a été faite, qu'un plan de circulation est disponible et que les réunions de chantier se tiennent chaque mercredi. Il y a un manque à gagner c'est évident mais cessons d'utiliser la formule du « on m'a dit que... ».

Le Président précise que les mois de janvier et février sont, aux dires de commerçants, les plus mauvais mois de l'année et ajoute qu'il est ouvert à l'organisation d'une commission sur le sujet.

Monsieur VINCENT estime que seuls 2 à 3 conseillers autour de la table fréquentent régulièrement les commerces d'Antoing.

Monsieur VIVIER signale que des travaux de pose d'un miroir à la rue de l'Yser à Calonne n'ont toujours pas été effectués alors qu'une première demande datant de 2011 et une seconde de 2015 ont été introduites. Par courrier, les travaux avaient été promis mais... Le Président assure que cette pose sera effectuée cette semaine.

Monsieur VIVIER se plaignant que la traversée en face de l'école de Calonne n'était pas sécurisée alors que les travaux de l'école sont finis, le Président précise qu'il interpellera le SPW sur cette question.

Monsieur VIVIER signale que sacs contenant des déchets divers et attirant notamment les rats sont présents depuis un moment aux abords du port de plaisance d'Antoing. Le Président assure être au courant de cette situation et avoir demandé aux services techniques de procéder à leur évacuation.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 19 h 50.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS